



ARRETE DU CONSEIL GENERAL DE VALBIRSE 2020 – 79

Règlement concernant les prêts hypothécaires sans intérêts

Le Conseil général de la Commune mixte de Valbirse, lors de sa séance du 19 octobre 2020

VU :

- le rapport du Conseil communal ;
- les dispositions de l'art. 58, lettre a) du Règlement d'organisation de la Commune mixte ;

arrête

1. L'abrogation du règlement concernant les prêts hypothécaires sans intérêts est acceptée.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le Secrétaire :



Jean-Paul Mercerat



Thierry Lenweiler

Bévilard, le 4 décembre 2020